

ModPortrait 2021



Galeria artelibre



Galeria Artelibre, en collaboration avec la «Fundació de les Arts i els Artistes», organise le **IX ModPortrait**, concours de peinture dans la Modalité du Portrait, doté d'un **Premier Prix de 10.000 euros, d'un Prix Spécial de Dessin de 4.000 euros, deux Workshops d'une semaine à la BAA (Académie d'art de Barcelone) et deux Prix de 1.000 euros pour l'achat de matériel à ARTEMIRANDA.**

De Galeria Artelibre et la « Fundació des Arts i els Artistes » on cherche à promouvoir et diffuser l'art figuratif. L'objectif principal est d'encourager les initiatives artistiques et de parrainer les artistes.

RÈGLES

- 1.- La participation est ouverte à tous les artistes qui le souhaitent.
- 2.- Plusieurs œuvres du même auteur seront acceptées à condition qu'elles soient originales et de leur propriété exclusive.
- 3.- La thématique exclusive est le portrait, toujours dans la modalité de l'art figuratif. La compétence technique et l'originalité du thème seront évaluées.

4.- Presentation

Les dimensions minimales sont fixées à 40x40 cm et les maximales à 150x150 cm. Lorsque les dimensions des œuvres seront inférieures à 40 cm ou supérieures à 150 cm, elles seront acceptées à condition que la somme de la largeur et de la hauteur ne soit pas inférieure à 80 cm ou supérieure à 300 cm.

L'œuvre doit être présentée sans encadrement, au défaut, avec une simple baguette en bois. Les œuvres protégées par du verre ne sont pas autorisées (si nécessaire, le méthacrylate doit être utilisé à sa place).

5.- Comment participer.

5.1 Inscription

Du **1er octobre au 31 décembre 2021** (non extensible) uniquement sur le web : www.artelibre.net et www.modportrait.net

Adresse du formulaire

<http://www.artelibre.net/modportrait>

- Remplissez le formulaire avec les données complètes de l'artiste et de l'œuvre ou des œuvres.
- Joindre l'image de l'œuvre (le poids du fichier minimal 1,5 et maximal 6 Mo)
- Effectuer le paiement de **47 €** de frais d'inscription pour chacune des œuvres soumises.
- Vous pouvez soumettre autant d'œuvres que vous le souhaitez en remplissant un formulaire par œuvre.

5.2 Documentation

Une fois que vous aurez envoyé le formulaire, l'image et le paiement par PAYPAL, vous recevrez un e-mail de confirmation. Vérifiez que vos données sont correctes.

5.3 Évaluation:

Un jury interne fera une présélection d'œuvres.

Du **2 au 31 janvier 2022**, toutes les informations seront envoyées au jury pour effectuer une deuxième et troisième présélection des œuvres par image. Le résultat de ces évaluations par l'image ne sera pas concluant, étant nécessaire l'envoi physique de l'œuvre afin d'être qualifiée pour accéder à la Sélection, Mentions Honorables et les Prix.

5.4 Présélection

Toutes les personnes présélectionnées recevront un mail avec l'évaluation du jury et avec des instructions détaillées concernant l'expédition, le type d'embaumement et les conditions de participation. Seul les artistes présélectionnés procéderont à la soumission physique de l'œuvre.

5.5 Expédition

L'expédition physique des travaux sera faite à Saragosse - Espagne, jusqu'au **20.02.2022** (date limite). Le coût d'expédition et de retour sera toujours aux frais de l'artiste.

5.6 Sélection

Une fois les travaux reçus et la période d'admission fermée, ils

seront soumis à diverses phases de sélection pour vérifier qu'ils répondent à toutes les exigences énoncées dans ces bases. Début mars 2022, la décision du jury sera communiquée aux artistes primés ainsi qu'aux sélectionnés. Le jury peut également accorder autant de Mentions Honorables qu'il le juge approprié.

En avril-mai aura lieu la Première Exposition au Palais Bantierra de Saragosse (date à déterminer), au cours de laquelle le catalogue sera présenté. La cérémonie de remise des prix aura lieu au Musée MEAM de Barcelone au cours du mois de juillet 2022 (date à déterminer). La Galerie Artelibre pourra organiser des expositions dans d'autres villes, en étant des artistes dûment informés de ces circonstances.

Galeria Artelibre pourra disposer des peintures sélectionnées pendant une période d'un an, de la fin de l'inscription jusqu'à la fin du nouvel appel. Cette période sera utilisée pour la tenue d'expositions, donc les peintures ne peuvent pas être réclamées pour leur retour par les artistes sélectionnés.

Pour ces expositions, Galeria artelibre peut faire une sélection de peintures si, en raison de l'espace, elle ne peut pas abriter toutes les peintures sélectionnées dans une ou plusieurs salles d'exposition.

6.- Jury

Les jurés seront indépendants et composés de professionnels du monde de l'art. La décision du jury sera définitive.

JURY VIRTUEL

- Richard Estes - Peintre - Etats-Unis (Président d'Honneur)
- Don Eddy - Peintre - Etats-Unis
- Max Ferguson - Peintre - Etats-Unis
- Zhaoming Wu - Peintre - Etats-Unis
- Leigh Behnke - Peintre - Etats-Unis
- Denis Peterson - Peintre - Etats-Unis

JURY PHYSIQUE

- Antonio López García - Peintre - Espagne
- José Luis Corella - Peintre - Espagne
- Aurelio Rodriguez - Peintre - Espagne
- Arantzazu Martinez - Peintre - Espagne
- José Manuel Infiesta - Directeur du MEAM
- José Enrique González - Directeur de la Galeria Artelibre

7.- Dotation

Un Premier Prix de 10.000 euros est créé (Prix décerné par la «Fundació de les Arts i els Artistes»,).

Prix spécial de dessin de 4.000 euros (Prix décerné par la «Fundació de les Arts i els Artistes»,).

La BAA (Académie d'Art de Barcelone) **donne 2 ateliers** d'une semaine. (Plus d'informations sur les pages 3-4)

ARTEMIRANDA (www.artemiranda.es) **fait don de deux prix de 1 000 euros** pour l'acquisition de matériel.

Le paiement des prix est soumis aux exigences fiscales imposées par la loi, les retenues appropriées étant effectuées. (Prix avec TVA incluse et retenue IRPF) .

8.- Droit d'auteur

Les œuvres gagnantes deviendront la propriété du MEAM et de la Fundación de las Artes y los Artistas, qui, en ayant l'usage exclusif, en acquerront les droits d'exposition et de reproduction photographique.

Tous les artistes participants céderont les droits de reproduction, d'impression, d'information, etc. pour la publication de catalogues, de publicités, d'informations sur les réseaux sociaux, etc. toujours dans le contexte général du concours.

Galería Artelibre ne commercialisera pas ces photographies dans un cadre extérieur au concours, sans l'autorisation préalable de chaque artiste.

Les artistes qui font partie d'associations et/ou ont enregistré les droits de reproduction de leurs œuvres, doivent informer Galería Artelibre de telles circonstances et supporter les dépenses dérivées des droits correspondants.

9.-

L'entité organisatrice du concours assurera la prise en charge des œuvres reçues, mais décline toute responsabilité pour la perte, les dommages ou le vol, ainsi que tout incident qui peut se produire pendant son transport, réception, garde, affichage ou retour. Si on veut souscrire une assurance sera au nom et à la charge de chacun des participants.

10.- Prix spécial de dessin

Le but du prix est de promouvoir et de faire connaître le dessin figuratif en mode portrait. Tous les dessins participants feront

partie du concours général ModPortrait. Une fois l'œuvre gagnante du Portrait Mod a été sélectionnée, un prix spécial sera décerné parmi les dessins envoyés, étant les formats et autres informations identiques aux bases générales du concours ModPortrait. Les techniques et les matériaux utilisés dans les dessins seront soumis aux critères du jury, étant leur décision sans appel.

11.-

La participation au concours implique l'acceptation et le respect complets des dispositions des règles.

12.-

Galería Artelibre se réserve le droit de prendre des initiatives qui ne se reflètent pas dans les bases, à condition qu'elles contribuent au meilleur développement du concours et n'affectent pas considérablement l'essence du même.

Toutes les informations :

www.modportrait.net/bases-rules
www.artelibre.net/modportrait
artelibre@artelibre.net



PROTECCIÓN DE DATOS

Se informa al solicitante que los datos personales recogidos serán incorporados a las bases de datos de Galería artelibre, responsable del tratamiento y conservación, con domicilio en Previsión Social, 20 - 50008 Zaragoza y serán tratados con la finalidad de atender la solicitud de participación formulada, gestionar e informar sobre el desarrollo del Concurso ModPortrait en esta y futuras convocatorias, conforme a los puntos indicados en las presentes bases.

Los datos recogidos han de cumplimentarse obligatoriamente, pues de otro modo no podría ser atendida la solicitud de participación.

Galería artelibre se obliga, en relación a los datos de carácter personal a los que tuviera acceso conforme lo establecido en las presentes bases, al cumplimiento de lo dispuesto en el Reglamento Europeo (UE) 2016/679 y de la Ley Orgánica 3/2018, de 5 de diciembre, de Protección de Datos Personales y garantía de los derechos digitales y en la normativa vigente de aplicación en cada momento.

En cualquier momento, el participante podrá ejercer sus derechos de acceso, rectificación, supresión, limitación, oposición y portabilidad dirigiéndose a la dirección de correo electrónico artelibre@artelibre.net, concretando su solicitud. El participante garantiza la autenticidad de aquellos datos que comunique, y se compromete a mantener actualizados los mismos durante el período de duración de esta convocatoria, siendo responsable de todos los daños y perjuicios ocasionados por la aportación de datos incompletos, inexactos o falsos.